



## **Consultation publique**

Projets de règlements P-09-004 et P-04-047-72

**Règlements autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du Canal Lachine.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 26 janvier 2009, le projet de règlement P-09-004 intitulé « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal Lachine » et le projet de règlement P-04-047-72 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-09-004 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en ce qui a trait à la hauteur, la densité, les marges latérales et arrière, les usages et la plantation. Il définit les usages autorisés sur le site, les principaux paramètres de construction, les exigences sur le stationnement et l'aménagement paysager. Le règlement comprend aussi des critères d'aménagement d'architecture et de design portant sur la composition et le traitement architectural des constructions et des cours. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-72 prévoit des modifications à la carte des hauteurs par l'ajout d'un secteur de hauteur de 44 m. et d'un autre de hauteur de 60 m.

### ***DÉROULEMENT***

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 815, rue Bel-Air
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 17 février 2009

Sous-sol de « Imani Family & Full Gospel Church »

540, rue Richmond

19 h

Deux séances thématiques suivront les 18 et 19 février 2009 à 19 h au même endroit. La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 10 mars 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 5 mars 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 3 février 2009

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon,